

Recommandations adoptées

5. CONGRÈS CSN

Modification au Guide de gestion

PROPOSITION

Il est proposé d'ajouter un article dans la section « 4 Divers » :

D.4.4 – DIVERS – Élection au comité exécutif de la CSN

Élection au comité exécutif de la CSN

1. Le comité exécutif de la FNEEQ prend les moyens nécessaires pour respecter les règles démocratiques et éthiques qui encadrent le déroulement des élections à la CSN.
2. Le comité exécutif de la FNEEQ détermine la composition de sa délégation officielle.
3. Afin d'informer les syndicats, le comité exécutif de la FNEEQ transmet les fiches de présentation pour chacune des candidatures en lice.
4. Pour les postes où il y a plusieurs candidatures, le comité exécutif de la FNEEQ organise dans la mesure du possible une rencontre entre les délégués des syndicats de la FNEEQ et les personnes candidates à l'élection.
5. Les membres de l'exécutif de la FNEEQ ont la possibilité, si elles et ils le jugent pertinent, d'informer les délégué-e-s de leur position pour une candidature et des raisons de celle-ci.
6. Les syndicats et les délégués officiels du comité exécutif de la FNEEQ sont libres de voter pour la personne de leur choix.

12. COMITÉS

12.1 Action internationale

PROPOSITION

Attendu la demande de quatre syndicats haïtiens de l'éducation sur l'établissement d'un centre d'apprentissages et de ressources, et d'une bibliothèque en Haïti;

Attendu que le projet concerne l'éducation et que notre partenaire haïtien l'UNNOEH est au cœur du projet;

Attendu que Alliance syndicats et tiers-monde (ASTM) a accordé un appui financier de 10 000 \$ pour l'an 1, qui pourra être reconduit selon l'évolution du projet pour les années suivantes (30 000 \$) sur trois ans;

Le bureau fédéral convient de recommander au conseil fédéral de verser une somme de 10 000 \$ échelonnée comme suit, soit 4 000 \$ cette année jusqu'à 10 000 \$ sur 3 ans selon l'évolution du projet.

12.2 Environnement

PROPOSITION

Considérant que, dans les suites du bilan présenté au Congrès 2015, le comité environnement devait évaluer la répartition et l'allocation des sommes perçues pour compenser nos émissions de CO² et souhaitait diviser le tout entre :

- un organisme national de « compensation carbone »;
- des projets locaux d'éducation à l'environnement ou de protection de l'environnement parrainés par des syndicats locaux;
- des activités et des projets d'éducation à l'environnement ou de protection de l'environnement soutenus par le comité environnement de la FNEEQ;

Considérant que le comité propose aussi au comité exécutif et au bureau fédéral les détails concernant l'opérationnalisation de chacun des volets et surtout une procédure de soumission de projets et d'attribution des fonds;

Considérant que, sur la question des transports et de la « compensation carbone », le comité a poursuivi ses travaux, et qu'en ce sens, le programme de perception et d'attribution des sommes perçues à titre de compensation pour nos déplacements a été retravaillé;

Il est proposé :

Que le conseil fédéral adopte la nouvelle politique de dons en environnement telle que révisée par le comité en environnement (ANNEXE 2). Cette politique entrera en vigueur à partir du mois de janvier 2017.

18. DOSSIERS À CARACTÈRE SEXUEL

Considérant les dénonciations concernant des dossiers à caractère sexuel, notamment dans le monde de l'éducation;

Considérant l'importance pour la FNEEQ, dans le contexte, de prendre une position de principe rapidement;

Considérant les positions de la FNEEQ contre la discrimination, le harcèlement et la violence sexuels;

Considérant le lien de confiance qui est à la base d'une relation pédagogique;

Considérant que la relation pédagogique est une relation d'autorité;

Considérant la position de pouvoir des enseignantes et des enseignants par le biais de l'évaluation, de la correction, de la sanction, de la supervision et même de la graduation;

Considérant la nécessité d'éviter les conflits d'intérêts et de fonder les évaluations (des apprentissages ou autres) sur la base de l'équité et de l'impartialité;

Considérant qu'un rapport intime entre le personnel enseignant et les étudiantes et les étudiants peut être perçu comme une relation privilégiée par les autres membres du groupe et de son environnement;

PROPOSITION no 1

Il est recommandé que le conseil fédéral :

- 1. réaffirme ses positions contre la violence, la discrimination et le harcèlement sexuels;**
- 2. affirme, pour des raisons éthiques, qu'il est inapproprié d'entretenir un rapport intime (amoureux ou sexuel) avec une étudiante ou un étudiant dans une relation pédagogique ou d'autorité;**
- 3. appelle les syndicats affiliés à proscrire tout rapport intime (amoureux ou sexuel) avec une étudiante ou un étudiant dans une relation pédagogique ou d'autorité;**

PROPOSITION no 2

Attendu la nécessité de s'assurer que les politiques de prévention et les mécanismes de plainte fonctionnent adéquatement;

Attendu l'obligation des employeurs et des établissements d'offrir un milieu de travail exempt de de discrimination, de harcèlement et de violence;

- 4. Il est recommandé que la FNEEQ et les syndicats locaux s'assurent que le processus de plainte contre le harcèlement et la discrimination sexuels soit sécuritaire, crédible, accessible, impartial et efficace, et qu'ils le fassent connaître;**

PROPOSITION no 3

Attendu la complexité de ces dossiers et les difficultés rencontrées dans les syndicats locaux dans leur traitement, de même que la nécessité de se donner des façons de faire;

- 5. Il est recommandé que la FNEEQ produise pour les exécutifs des syndicats un guide pratique dans le traitement de ces dossiers;**

PROPOSITION no 4

Attendu l'importance d'éclairer et d'informer nos membres sur des sujets qui concernent leurs pratiques;

Il est recommandé :

- 6. Que le comité école et société, en collaboration avec le comité femmes et le comité orientations et identités sexuelles, complète sa réflexion à ce sujet afin d'éclairer toutes les dimensions de la question;**
- 7. Que la FNEEQ et ses syndicats locaux informent leurs membres de l'adoption de ces recommandations.**

19. DON

<i>Don à la Croix-Rouge pour Haïti</i> Appui financier à la suite de l'ouragan Matthew (octobre 2016)	\$ 1 000,00
--	-------------

12 décembre 2016